

Commune de LA VESPIERE-FRIARDEL

Procès- verbal du 9 mai 2016

L'an deux mille seize et le lundi neuf mai à dix- neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune légalement convoqués se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M BALLOT, Maire.

SONT PRESENTS :

Mrs BALLOT, BREDEAUX, CHERON, DROUET ; Mmes DUVAL, FONTAINE, GOSSET, HOYER, HUBLIN, LECLAVIER ; Mrs LECOMTE, LEGUENNEC O ; Mme LEJEUNE ; Mrs LEMENAGER, NOYEAU, PAUL , POUSSET ; Mme RENAULT ; M TISSIER ; Mme VIEL ; M WIECKOWSKI.

PROCURATIONS :

M GRENIER Kléber à M BALLOT
M LEGUENNIC P à LEGUENNEC O

ABSENTS :

Mrs de CHANAUD, GRENIER J ; Mme PINCHARD.

A L'ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 29 mars 2016
- Nomination d'un secrétaire de séance
- Travaux d'élargissement du Chemin de Saint Germain
- Projet location-vente terrain communal Chemin de Saint Germain
- Délibération achat terrain EMSELLEM
- Vente terrain au garage DEPARDE BAILLIF
- Information achat délaissés autoroute terrain ALIS
- Information sur création nouveau comité des fêtes LA VESPIERE-FRIARDEL
- Questions diverses

Secrétaire de séance Mme LECLAVIER

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 MARS 2016

Aucune observation n'étant faite le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX D'ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE SAINT GERMAIN

M le maire informe les membres du conseil que lors du vote du budget il a été proposé en investissement de relancer le dossier concernant les travaux d'élargissement du chemin de Saint Germain.

Ce programme de travaux est réalisé en coordination avec les travaux de voiries qui vont être effectués par la commune de Saint Germain la Campagne (élargissement et réfection de la chaussée), mais aussi dans le cadre du projet de création d'un bâtiment à vocation agricole nécessitant le passage d'engins routiers imposants.

L'entreprise TLV ayant déjà réalisé un devis, nous lui demanderons une actualisation.

Ces travaux consisteront en l'arrachage de la haie côté LA VESPIERE, l'élargissement de la partie carrossable, ainsi que le déplacement des poteaux TELECOM ce qui devrait être réalisé courant 1^{ère} quinzaine de juillet.

Suite à ces travaux, une clôture sera réalisée en régie par les agents techniques.

PROJET LOCATION-VENTE TERRAIN COMMUNAL CHEMIN DE SAINT GERMAIN

M le maire informe les membres du conseil qu'il a reçu en mairie un administré de la commune ayant pour projet la création d'une exploitation de production et de vente d'œufs. Cette production sera réalisée dans le cadre d'un groupement de producteur nommé « Notre basse-cour ».

Le concept est de fournir aux poules pondeuses des surfaces importantes de pâtures, dans le respect le plus strict du bien-être de l'animal. La superficie utile pour ce projet est au minimum de 3 hectares.

La commune dispose actuellement d'un terrain sis route de Bernay, acheté à M BOITARD en 2013, d'une superficie d'1 ha 56 a 31 ca. Ce terrain avait été acquis dans le but de prolonger la zone d'activités de Campaugé. Le PLUI validé en décembre, a classé ce terrain en zone agricole. Par conséquent, la détention de ce terrain par la commune n'est plus justifiée.

La superficie du terrain de la commune étant trop petite, contact a été pris avec M BOITARD, propriétaire de terrains limitrophes, et qui serait disposé à vendre la superficie manquante soit environ 1 ha 5 a.

En ce qui concerne la commune, il est envisagé soit d'établir un bail agricole, ce qui est jugé plutôt difficile pour la commune, soit la vente directe du terrain.

M le maire propose aux membres du conseil de vendre le terrain au prix de 10 000 € l'hectare.

Les membres du conseil sont favorables pour la vente au prix de 10 000 € l'hectare, par 22 voix pour et un contre.

M le maire prendra prochainement contact avec Maître ROUAULT afin de finaliser ce dossier.

DELIBERATION ACHAT TERRAIN EMSELLEM

N'ayant aucune information, ce dossier est reporté.

VENTE TERRAIN AU GARAGE DEPARDE BAILLIF

M le maire fait un exposé concernant la demande du garage DEPARDE- BAILLIF concernant l'achat d'une parcelle de terrain appartenant à la commune.

En effet, dans le cadre de la réalisation d'un parking d'exposition de véhicules, le Garage DEPARDE-BAILLIF, souhaite réorganiser les circulations autour du garage.

M DEPARDE sollicite de la part de la commune l'acquisition d'une bande de terrain lui permettant ainsi de réaliser une rade d'accès sur la partie gauche du garage (un plan est remis à chaque conseiller).

Pour rappel, la commune a acquis cette parcelle d'une superficie de 911 m² suite à l'achat par préemption de la maison aux Consorts COLAS, l'habitation présente sur le terrain ayant fait l'objet d'une mise en péril a été détruite, pouvant ainsi permettre à la commune d'envisager les travaux de sécurisation du carrefour dans un avenir proche.

Il n'y a pour l'instant aucune superficie de défini exactement ni d'estimation de faite, mais la bande de terrain à rétrocéder devrait représenter environ 200 m².

Un devis sera demandé au Cabinet MERCATOR afin d'établir le document d'arpentage, frais à la charge du garage DEPARDE-BAILLIF.

M le maire demande aux membres du conseil un accord de principe afin de pouvoir poursuivre ce projet, ce qui est accepté à l'unanimité.

INFORMATION ACHAT DELAISSES AUTOROUTE TERRAINS ALIS

Les membres du conseil sont informés par M le maire, avec présentation d'un plan, des divers entretiens avec M MIELLE de la Sté ALIS concernant les délaissés que celle-ci désire céder à la commune.

En effet, la Sté ALIS souhaite vendre à la commune en plus des parcelles prévues initialement, l'intégralité des parcelles situées tout autour du pont autoroutier.

L'acquisition de ces parcelles n'apporte rien à la commune mis à part de l'entretien supplémentaire.

M le maire informe le conseil qu'un courrier a été adressé à la Sté ALIS demandant l'acquisition uniquement des parcelles prévues pour l'entraînement des pompiers, ainsi que les parcelles d'accès à ces dernières.

INFORMATION SUR CREATION DU NOUVEAU COMITE DES FETES LA VESPIERE-FRIARDEL

Suite à la création de la commune nouvelle, il avait été envisagé de créer un nouveau comité des fêtes conjoint entre LA VESPIERE et FRIARDEL.

M le maire informe les membres du conseil de la réticence de certains membres du comité des fêtes de FRIARDEL de s'unir avec le comité des fêtes de LA VESPIERE.

Il a d'ailleurs participé à une réunion en mairie de FRIARDEL, accompagné de M PAUL, où les membres du comité des fêtes de FRIARDEL ont exposés leur opinion.

M le maire proposait de dissoudre le comité des fêtes de LA VESPIERE, et de modifier les statuts de celui de FRIARDEL.

Le comité des fêtes de FRIARDEL s'est réuni dernièrement et a refusé la fusion des deux Comités.

M PAUL, ainsi que M le maire, informe le conseil que devant ce refus un nouveau comité des fêtes va être créé, et qu'il se nommera « Comité des fêtes LA VESPIERE-FRIARDEL ».

QUESTIONS DIVERSES

Panneaux de FRIARDEL

Suite à la réunion de la commission nom des rues, il a été établi un plan avec le nom des rues de FRIARDEL.

Prochainement les habitations seront répertoriées afin de pouvoir procéder à la numérotation comme il avait été fait sur le territoire de LA VESPIERE, et ce qui facilitera les recherches de la gendarmerie ou des pompiers en cas de besoin.

Communauté d'agglomération

M le maire fait un exposé concernant le congrès des maires qui s'est déroulé à LISIEUX dont l'objet était la création de la communauté d'agglomération. A ce stade, beaucoup de points restent à éclaircir en termes de compétences de l'agglomération.

Il est prévu deux jours d'ateliers supplémentaires début juillet pour affiner les orientations de la future communauté d'agglomération.

M le maire informe le conseil qu'au niveau de la représentativité, la commune ne disposera que d'un élu.

Travaux Quartier Paul Borie

Les travaux de réaménagement et d'embellissement du quartier Paul Borie sont pratiquement terminés.

Il ne restera plus que le ralentisseur sur la rue de la Camptière à réaliser.

Bulletin municipal

Afin de préparer la parution du prochain bulletin municipal, la commission se réunira le lundi 30 mai 2016 à 17 heures 30.

La séance étant épuisée la séance est levée à 22 heures 10